



Conseil communal du 25/03/2026

Réponse à l'interpellation n°18 :

« La Sécurité ; Interpellation introduite par Mme KASKO Sofia, Conseillère communale P.S » (ordre du jour complémentaire)

ADOPTÉE

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux questions de sécurité publique.

Comme vous le savez, nous avons pris des mesures fortes pour le quartier Nord et nous poursuivons, avec l'ensemble des acteurs concernés, un travail constant afin de garantir à chacune et chacun le droit fondamental à la sécurité.

Je pourrais citer plusieurs actions déjà engagées : le renforcement de la présence des Gardiens de la Paix, la mise en place de dispositifs visant à limiter certains trafics et nuisances dans l'espace public, ou encore le développement d'une présence de proximité sur le terrain, la fermeture généralisée sur Saint-Josse et Schaerbeek entre 1.00 et 6.00 du matin...

Il faut toutefois regarder la réalité en face : la problématique des stupéfiants dépasse largement le seul cadre communal. Elle s'inscrit dans un phénomène de société beaucoup plus large. À cet égard, la récente étude de Sciensano est particulièrement éclairante. Pour la première fois, une surveillance à grande échelle des drogues dans les eaux usées belges a été menée dans 17 stations d'épuration situées dans les grands centres urbains des trois Régions. Les résultats des prélèvements réalisés en mars 2025 mettent notamment en évidence une consommation généralisée de cocaïne en Belgique, détectée dans l'ensemble des stations analysées, ainsi qu'une présence importante de kétamine et de MDMA dans toutes les régions du pays.

S'agissant plus spécifiquement de notre commune, la visibilité des phénomènes liés au trafic et à la consommation de stupéfiants s'explique par une combinaison de facteurs. Parmi ceux-ci figurent notamment la concentration de publics fragilisés dans certains périmètres, en particulier dans le quartier Nord, ainsi que certaines dynamiques propres à ce secteur.

Dans ce contexte, certains faits sont observés dans l'espace public, tandis que d'autres se déroulent dans des espaces privés, comme les parties communes d'immeubles, où les possibilités d'intervention des services communaux sont juridiquement limitées. Il est néanmoins important de souligner que ces situations font l'objet d'un suivi régulier et sont systématiquement relayées aux services de police compétents.

Face à cette réalité, la commune agit de manière proactive à travers plusieurs dispositifs concrets. D'une part, une présence renforcée des Gardiens de la Paix est assurée quotidiennement dans le quartier Nord, de 7h à 21h. Leur mission consiste à renforcer le sentiment de sécurité, assurer une présence dissuasive et intervenir, dans le cadre de leurs compétences, par le dialogue, la médiation et la désescalade.

D'autre part, un travail étroit est mené avec les services de police. Des rapports de terrain sont établis quotidiennement et transmis afin d'assurer un suivi opérationnel constant et une coordination efficace.

Par ailleurs, dans le cadre de la Task Force consacrée au hotspot du quartier Nord, et en concertation avec les communes voisines et l'ordonnance votée ce soir sera d'application dès le premier avril.

Au-delà de la réponse sécuritaire, nous restons convaincus qu'une approche durable doit également intégrer une dimension préventive et sanitaire.

C'est dans cette logique que les services de prévention jouent un rôle central dans l'approche communale. Par leur présence quotidienne sur le terrain, les Gardiens de la Paix contribuent à prévenir les tensions, à désamorcer certaines situations et à éviter l'ancrage de phénomènes problématiques dans l'espace public.

En parallèle, la commune poursuit un travail de réflexion avec différents partenaires spécialisés afin de développer des réponses plus structurelles, notamment à destination des publics les plus vulnérables confrontés aux assuétudes.

Notre objectif est d'agir avec fermeté contre les nuisances et les trafics, partout sur le territoire même si certains lieux de la commune concentrent des problématiques tout en développant, en parallèle, des réponses adaptées en matière de prévention, d'accompagnement et de santé publique.

Je vous remercie pour votre attention.